



EFFECTIFS EN BERNE, ENCADREMENT AFFAIBLI, SURPOPULATION PENALE ET SECURITE DEGRADEE : **LA SECURITE DES AGENTS EN PERIL !**

Aujourd'hui, notre établissement ne compte que 85% de l'effectif théorique de personnel de surveillance. Certes, la prochaine CAP de mutation prévue début 2026 annonce une remontée à 93 % du taux de couverture, mais cette perspective est trompeuse.

En réalité, au moins une dizaine de départs en retraite est déjà programmée début 2026 et d'autres vont se manifester d'ici là. Ces départs annuleront immédiatement les 17 arrivées prévues. Autrement dit le taux de 93% ne sera jamais atteint.

Pour **FO JUSTICE CP PERPIGNAN**, cette situation a des conséquences graves et immédiates :

- Des postes découverts chaque jour, qui fragilisent directement la sécurité de l'établissement.
- Des escortes médicales impossibles à organiser sans mettre le reste du service en grande difficulté et ce de jour comme de nuit.
- Un service de nuit en mode dégradé, assuré régulièrement par seulement 11 ; 10 voire 9 agents au lieu des 12 prévus. Ce mode dégradé expose chacun à des risques accrus.

FO JUSTICE CP PERPIGNAN pose la question : qu'en est-il de la sécurité des agents ?

Un autre point alarmant concerne l'encadrement. L'effectif des brigadiers chefs et majors encadrement est lui aussi particulièrement en berne. Les départs à la retraite ne sont pas remplacés. La seule mutation attendue a été annulée et pas remplacée. Résultat sur un effectif déjà réduit de 8 agents disponibles, 2 partiront en retraite en 2026 je vous laisse faire les comptes pour assurer un service 24h/24 et 7j/7. Cette situation est intenable et met en péril la continuité du service comme la sécurité de tous.

Malgré les actions syndicales du mois de juin, la surpopulation pénale bat toujours son plein. La maison d'arrêt des hommes est toujours pleine à craquer. Les transferts tant promis n'ont pratiquement pas eu lieu, la situation reste à ce jour inchangée.

Les Stop Écrous ou des déroutages sont toujours d'actualité !!!

Plus de place même par terre !!!

Dans tous les secteurs, les agents constatent la présence croissante de détenus présentant des profils psychiatriques avancés. Pour **FO JUSTICE** les situations deviennent ingérables pour les personnels, accentuant encore la dégradation des conditions de travail et de sécurité.



FO JUSTICE CP PERPIGNAN ne peut que faire le constat suivant : La sécurité de l'établissement est en péril jour et nuit.

Le système anti-drone, pourtant si coûteux, ne fonctionne plus : chaque nuit, c'est une véritable autoroute aérienne empruntée par des drones au-dessus du centre pénitentiaire, livrant des quantités énormes de drogues en tous genres, des couteaux en céramique et autres objets interdits. Les filets antiprojections, déjà dégradés depuis plusieurs années continuent de se détériorer sans aucune réaction de l'administration.

Le dispositif et l'efficacité du brouilleur de téléphones portables installé au quartier d'isolement et disciplinaire sont semble-t-il à revoir. Dans le reste de la détention, les portables pullulent : il suffira bientôt de se baisser pour en ramasser un.

FO JUSTICE CP PERPIGNAN exige que soient organisées régulièrement des fouilles sectorielles et aléatoires, afin de rétablir un minimum de sécurité.

A cela s'ajoutent des conditions de travail indignes.

Les climatisations des chambres de nuit sont HS depuis bien trop longtemps, obligeant les agents à passer tout l'été sans la moindre fraîcheur. L'administration pense-t-elle que les agents vont passer un hiver sans chauffage ?

Et pour enfoncer le clou, les toilettes du premier étage qui se rattachent aux chambres sont HS depuis le mois de janvier.

Les peintures des chambres de nuit n'ont pas été refaites depuis plus de 15 ans, alors un rafraîchissement est devenu indispensable. Pour rappel le changement des matelas des chambres de nuit des personnels doit être effectué régulièrement.

Le vestiaire féminin est totalement saturé : des casiers sont même positionnés dans le couloir d'accès au service incendie, faute de place. Où sera installé le casier d'une future collègue ? cette problématique avait déjà été soulevée en CSA FS avec l'ancien directeur, sans résultat probants.

FO JUSTICE CP PERPIGNAN espère que cette fois-ci, l'administration prendra ce problème au sérieux parce qu'il n'y a pas que les recommandations MCI à mettre en place, il faut prendre en considération son personnel.

Gérard TAILLEFER **FO JUSTICE CP PERPIGNAN** le 16/09/2025

